

était ministre de l'Immigration, il n'y a eu, cette année-là, que 75,000 immigrants au Canada.

[Traduction]

L'hon. M. Bell: Le député de Carleton a mis en œuvre les politiques qui portent maintenant fruit. (*Exclamations*)

[Français]

L'hon. M. Marchand: Or, s'il en était bien ainsi, j'espère que l'honorable député de Carleton attendra quelques années pour voir quels sont les fruits de la politique d'immigration que nous sommes à mettre en œuvre.

Alors, de toute manière, il est certain que l'immigration doit être reliée, d'une certaine manière, mais non pas exclusivement, aux besoins du marché du travail.

D'ailleurs, quand nous demandons à des immigrants de venir au Canada, c'est à des hommes que nous demandons de venir au Canada, c'est-à-dire à des gens qui y ont des parents et qui veulent essayer de s'y faire une vie. Je crois que limiter l'immigration exclusivement aux besoins de la main-d'œuvre au Canada, c'est faire preuve d'une politique inhumaine et inacceptable. Alors, nous n'avons pas l'intention de la limiter de cette manière-là. D'ailleurs, j'espère que d'ici très peu de temps nous pourrions présenter à la Chambre des amendements qui, sans doute, permettront à l'honorable député de Carleton de dormir en paix, d'être optimiste sur l'avenir du Canada.

Maintenant, monsieur le président, quelques députés ont fait des remarques; tout d'abord l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), qui est parti . . .

M. Grégoire: Non, je suis ici.

L'hon. M. Marchand: Non, il n'est pas parti. Non, nous n'avons pas eu trop de difficulté, au point de vue traduction. Evidemment, nous avons pensé de traduire «manpower» par «puissance de l'homme» mais cela aurait pu créer de la confusion, c'est-à-dire, que cela aurait pu être de la fausse représentation.

M. Grégoire: Monsieur le président, si le futur ministre de la Main-d'œuvre me le permet, tout le long de son exposé il a employé un très bon terme, c'est le terme que lui-même a choisi et qui, je crois, mettrait plus en valeur le rôle qu'il a à jouer. C'est le capital humain. C'est un capital et non une main-d'œuvre. Une main-d'œuvre, c'est quelque chose de plus façonné, tandis que capital humain, cela indique une puissance. Comme l'honorable ministre a employé le terme «capital humain» tout le temps je crois que ce terme-là, s'il avait été employé, aurait été très approprié.

L'hon. M. Marchand: Je remercie l'honorable député, mais il y a autre chose qui est plus important. Monsieur le président, de toute façon, ce n'est pas cela que je veux entreprendre.

On a indiqué, au cours du débat, que le terme «immigration» disparaissait du titre du ministère. J'ai écouté avec attention ceux qui en ont parlé, dont l'honorable député de Carleton (M. Bell) et plusieurs autres. J'ai été impressionné, non pas parce que je crois que le nom peut changer la politique ou la structure, mais cela met un accent sur une réalité que nous suivons, tout le monde, avec beaucoup d'attention.

Comme il ne s'agit pas de faire des débats inutiles, simplement pour avoir raison ou parce qu'on a fait une chose une fois, s'imaginer que ce serait mal de la modifier et de nous affaiblir, je suis prêt à présenter une motion à l'effet que le nouveau ministère s'intitule: «le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration».

L'hon. M. Fulton: Est-ce que le premier ministre vous a nommé d'office?

L'hon. M. Marchand: Je le verrai à bonne heure demain matin, avant que vous l'en informiez.

Je propose donc:

Que les mots «ministère de la Main-d'œuvre», au paragraphe 1 de l'article 11, soient remplacés par les mots «ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration» et «nouveau ministre de la Main-d'œuvre», dans le même article, soient remplacés et que le même amendement soit apporté partout où les mots «ministère de la Main-d'œuvre», «ministre de la Main-d'œuvre et sous-ministre» apparaissent, plus spécialement au paragraphe 2 de l'article 11, ainsi qu'aux articles 12, 13, 14, 33, 35, au paragraphe «D» de l'article 36, aux paragraphes 1 et 2 de l'article 39, à l'Annexe A et à l'Annexe B.

• (9.20 p.m.)

L'hon. M. Winters: Monsieur le président, je propose l'amendement en question.

[Traduction]

M. Knowles: Monsieur le président j'invoque le Règlement. Fallait-il qu'un autre ministre propose l'amendement? Après tout, le bill est inscrit au nom du premier ministre et il est parfaitement acceptable que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration propose cet amendement. Dans un deuxième rappel au Règlement, je me demande s'il est régulier de modifier de cette façon plusieurs articles d'un bill. Après tout, nous somme saisis en ce moment uniquement de l'article 11.

L'hon. M. Fulton: Du consentement unanime.

M. Knowles: Si c'est du consentement unanime, je suis disposé à m'y joindre. Mais il y a un autre point. Ne devrait-il pas y avoir dans les premières lignes de l'amendement